

**Réponse à la question n° 262  
de Mme Bettina Noll (Vert·e·s)  
relative à l'avancée des mesures de mobilité envisagées  
à la Planche-Inférieure et au Karrweg**

**Résumé de la question**

En séance du Conseil général du 2 juillet 2024, Mme B. Noll a interrogé le Conseil communal au sujet des mesures envisagées dans la réponse au postulat n° 29.

**Réponse du Conseil communal**

1. Où en est la planification de cette première étape réalisable à court terme? Quand pouvons-nous nous attendre à des résultats?

L'élaboration du projet de mesures permettant d'atteindre les objectifs retenus dans la réponse au postulat n° 29 a pris du retard. Compte tenu du temps nécessaire à l'élaboration du projet et aux procédures, aucun résultat ne doit être attendu avant 2025.

2. Quelles sont les mesures prévues?

Les mesures prévues doivent permettre de supprimer le trafic en transit dans le secteur de la Planche-Inférieure tout en permettant l'accessibilité locale. Ainsi, le trafic entre le pont du Milieu et le pont de Saint-Jean, tant des transports publics que du transport individuel motorisé, devrait s'écouler par le Karrweg. L'accès local aux différentes zones de stationnement ainsi qu'aux propriétés privées doit cependant rester possible. Ces mesures induiront une réduction importante du trafic dans le secteur sensible de la Planche-Inférieure et seront propices à l'amélioration de la sécurité routière à proximité de l'accueil extra-scolaire. La concrétisation des mesures doit encore être définie mais il est d'ores et déjà établi que le tronçon supérieur de la Planche-Inférieure sera fermé au trafic individuel motorisé.

3. Si la planification n'est pas encore en cours, quelles en sont les raisons?

La priorité est accordée aux mesures d'agglomération pour lesquelles la Ville de Fribourg peut obtenir des subventions. Pour ces projets, il est impératif de respecter les délais de réalisation imposés par la Confédération. Bien que le périmètre de la Planche-Inférieure soit inclus dans le PA2, il se trouve malheureusement hors du fonds d'infrastructure et n'est donc pas éligible aux subventions fédérales. En conséquence, les ressources de la Ville ont été concentrées sur les projets couverts par ces subventions.

4. Comment les mesures pour instaurer une zone pour les piéton-ne-s et la mobilité non-motorisée à la Planche-Inférieure seront-elles compatibles avec les stations de recharge pour voitures électriques apparemment prévues dans le même secteur?

Comme les mesures prévues visent à supprimer le trafic de transit tout en garantissant l'accessibilité locale, l'accès aux stations de recharge pour les voitures électriques sera garanti, tout comme l'accès aux places de parc et aux propriétés privées.